

DÉLIBÉRATION

OBJET : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE ET DE LA DESTINATION DES COUPES DE BOIS PROPOSÉS PAR L'O.N.F.

L'an deux mille vingt-cinq, le **23 septembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **16/09/2025**.

Présents : **Patrick PIN, Évelyne COQUERAN, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Francis BONORA, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents :

Absents ayant donné procurations : **Gabriel SCHANG à Jean-Noël BISACCIA, Pierre TAGLIAFERRO à Patrick VAN MOERKERCKE, Audrey CICCARIELLO à Gilles COLLOMB, Barbara GANGI à Patrick PIN, Gilbert CIAMPI à Évelyne COQUERAN.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2025-046

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues au plan d'aménagement forestier, celles reportés et anticipées ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 10 juillet 2025 pour l'exercice 2026 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
NA	EM	30	2.6	NON	-
1	EM	35	1.3	NON	-

Coupes d'emprise (EM) (de piste DFCI et OLD de route départementale)

DÉCIDE de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation :

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
Parcelle NA	Bois bûche et bois de trituration	X				
Parcelle 1	Bois bûche et bois de trituration	X				

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées.

Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 23/09/2025.

Le Maire,
Patrick PIN.

La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN

